

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Extension au sein de la plateforme de valorisation ECOPOLE de la rize

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RACINE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Cedric LEVRAT

RCS / SIRET

3 8 3 4 3 4 5 3 7 0 0 0 7 2

Forme juridique

Société par actions simplifiée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Site IED au titre de la 3532. Rubriques ICPE (justifiant le cas par cas): 2170.1 - Autorisation
a) Installations mentionnées à l'article L.515-28 du Code de l'Environnement	2517.1 - Enregistrement 2791.1 - Autorisation

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre d'un projet d'évolution plus global de ses activités au sein de l'Ecopôle de la Rize, la société RACINE souhaite :

1. Augmenter ses capacités de production de supports de culture (2170) ;
2. Étendre la zone dédiée au transit de terres à traiter pour la préparation de supports de culture (2517)
3. Faire acter la reprise de l'exploitation BSV (déjà notifiée dans un courrier daté du 15 juin 2021)

D'autres évolutions sont prévues en marge de ce projet :

4. Broyer des déchets végétaux en vue d'une meilleure valorisation et une amélioration de la qualité du bois énergie produit
5. Intégrer des déchets de bois B (BR2) dans le cadre de la production de bois énergie.
6. Régulariser certaines modalités d'exploitation (volumes d'activité, organisation de la plateforme).

Ce projet s'accompagne d'une nécessité d'étendre le périmètre exploité par RACINE, au sein même de l'Ecopôle (pas d'extension de l'Ecopôle).

Aucun travaux de démolition ou de construction n'est prévu.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Activité supports de culture : augmenter la production pour répondre à la demande croissante d'acteurs locaux (paysagistes, Métropole ...) ; l'extension de la zone permettant en outre d'améliorer les conditions de sécurité en exploitation.
- Activité traitement de terres : stocker et traiter de la terre destinée à devenir support de culture ; ce sont pour partie des terres à fertiliser par ajout de compost pour des chantiers sur le territoire du Grand Lyon.
- Activité broyage de bois : faire acter la reprise de l'activité de production de paillage (ex-BSV) par RACINE suite au courrier de notification de changement d'exploitant en date du 15 juin 2021

D'une manière générale, le projet global présenté par RACINE est d'augmenter sa production tout en améliorant la qualité des produits finis. La réorganisation de la plateforme s'effectuant en parallèle permettra en outre d'améliorer les conditions d'exploitation

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux de construction ne sera réalisé.

L'extension du périmètre ICPE portera sur :

1. la zone anciennement exploitée par BERAM - Les surfaces sont déjà entièrement imperméabilisées.
2. la zone anciennement exploitée par TARVEL - Aucun aménagement n'est prévu au regard de la nature des activités exercées (Matériaux inertes, déchets verts).
3. la zone anciennement exploitée par BSV - site d'ores et déjà régulièrement autorisé (AP du 18/05/2017).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

D'une manière générale, les activités resteront les mêmes, à savoir le traitement de déchets (bois, végétaux, terres et limons) pour la production de supports de culture et de bois énergie.

La zone au sud-est servira de stockage et de traitement par criblage de terre destinée au supports de culture.

Les activités de production de paillage anciennement exploitées par BSV n'ont pas fait l'objet de modifications autres qu'organisationnelles (nouveaux casiers de stockage, démolition de vieux hangars)

Afin de faciliter l'exploitation et la circulation entre les différentes zones de stockage et d'activité, la plateforme sera réorganisée. Cette réorganisation permettra de gagner en confort d'exécution et en sécurité en réduisant la co-activité.

Le site est et restera classé IED au titre de la rubrique 3532.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dans le cadre du projet un porter à connaissance sera réalisé afin de justifier du caractère non substantiel du projet.

Positionnement vis à vis de la note DGPR du 20/12/21 sur la modification des ICPE : le projet se trouve dans le cadre décrit au chapitre III. Projets de modification d'une AIOT. Le présent formulaire intervient dans le cadre de l'examen au cas par cas (étape 1.b). L'analyse du projet laisse supposer qu'une Évaluation Environnementale n'est pas nécessaire. Le projet se trouve dans le cadre d'un cas avec marge d'appréciation et doit être instruit comme tel. Le porter à connaissance permettra au service instructeur d'apprécier le caractère substantiel

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La capacité de fabrication d'amendement et supports de culture va augmenter / 2170	96 t/j -> 160 t/j
La surface de l'aire de transit de déchets et matériaux inertes va augmenter / 2517	700 m <sup>2</sup> -> 25 000 m <sup>2</sup>
La quantité de bois broyé va augmenter / 2791	22,8 t/j -> 55,2 t/j
Autres changements :	
La quantité de déchets non dangereux valorisés va diminuer / 3532	99,5 t/j -> 81,7 t/j
La quantité de plastique pour ensachage stockée va diminuer / 2662	300 m <sup>3</sup> -> < 100 m <sup>3</sup>
La quantité de bois stockée va augmenter / 1532	200 m <sup>3</sup> -> 1 000 m <sup>3</sup>
Développement de l'activité de broyage des végétaux / 2794	24 t/j

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieux-dits "Le Machet" à Décines-Charpieu (69 275)  
Lieux-dits "L'Epi" à Vaulx-en-Velin (69 120)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04°57'06"6 Lat. 45°47'90"5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de Type II ("Ensemble formé par le fleuve Rhône, ses lones et ses brotteaux à l'amont de Lyon" - 820004939) est la plus proche du site. Elle se situe à 480 m au sud-est. Les ZNIEFF de Type I ("Bassin du Grand Large" - 820031396 et "Bassin de Miribel-Jonage" - 820031397) se situent à respectivement 770 m au sud-est du site et à 760 m au nord du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'observation des territoires, le site ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est localisée à plus de 2 km à l'ouest ("Île de Crépieux Charmy" - FR3800687)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc naturel national, régional, marin.... n'est présent dans un rayon de 10 km autour du site. Le site Paléo-marais des Echets, plateau morainique de la Dombes est l'inventaire national du patrimoine géologique le plus proche du site. Il se situe à 10 km au nord.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé entre deux plans d'exposition au bruit (PEB), celui de l'Aérodrome Lyon-Bron (1,7 km au sud-ouest) et celui de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry (5,5 km à l'est). L'aéroport de Lyon Saint-Exupéry dispose d'un PPBE approuvé par arrêté inter préfectoral du 28 octobre 2021.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni monument historique, ni site patrimonial remarquable n'est présent aux alentours du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche se situe à 1 km au nord, il s'agit de Miribel-Jonage. Le site n'est donc pas concerné par une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Décines-Charpieu et Vaulx-en-Velin sont couvertes par le PPRNi Grand Lyon - Rhône Amont approuvé le 6 mars 2008. L'extrémité est du tènement est concernée par une zone rouge R3 relative à risque d'inondation par rupture de digue. Le reste du tènement est partagé entre une zone rouge R2 inondable en cas de crue exceptionnelle (>Q100) et une zone verte inondable par remontée de nappe. Le site a démarré son activité à une date antérieure à l'approbation de ce PPRNi.  La zone verte n'est soumise à aucune restriction. En zone rouge, les travaux d'aménagement d'entretien et de gestion des bâtiments et ouvrages existants sont autorisés
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas sur un ancien site dont les sols sont pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes d'implantation du site sont incluses dans la Zone de Répartition des Eaux des "couloirs de la nappe de l'est Lyonnais". Le site quant à lui, n'est cependant pas dans le périmètre de cette ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes d'implantation du site sont incluses dans la Zone de Répartition des Eaux des "couloirs de la nappe de l'est Lyonnais". Le site quant à lui, n'est cependant pas dans le périmètre de cette ZRE. Le site est localisé à proximité du captage de la Rubina, situé à environ 650 m au Sud. A noter que le site est en dehors des périmètres de protection du captage de la Rubina.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à 1 km au sud des "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage" - FR8201785. Une digue anti inondation accueillant la rocade Est sépare le site de la zone NATURA 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas sur un site classé.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Usage du réseau d'irrigation pour les besoins incendie et essais de matériels incendie le réseau agricole. Usage des eaux des bassins déjà présents sur site en priorité pour abattage des poussières.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun aménagement n'est prévu. Il n'y aura ni déblais ni remblais à gérer.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux n'est prévu.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend intégralement place au sein de l'Ecopôle qui accueille déjà des activités économiques (classées ou non). Zone anciennement exploitée par BERAM : déjà totalement artificialisée Zone au Sud-Est anciennement exploitée par TARVEL : zone fortement remaniée il y a quelques années. Maintien des haies périphériques. Site en dehors des trames vertes et bleues et éloignées des zones naturelle protégées les plus proches (séparation par digue accueillant la Rocade Est) Rocade Est (voie rapide à très fort trafic) déjà source de dérangement pour la faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 1 km au sud du site NATURA 2000 le plus proche. Une digue anti inondation accueillant la rocade Est sépare le site de la zone NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Décines-Charpieu possède un PPRT (Gifrer Barbezat), mais le site n'est pas concerné par le zonage réglementaire. Il se situe à environ 2 km au sud du site de la présente étude. La commune de Vaulx-en-Velin ne dispose pas de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le PPRNi Grand Lyon - Rhône amont. L'extrémité est du tènement est concernée par une zone rouge R3 relative à risque d'inondation par rupture de digue. Le reste du tènement est partagé entre une zone rouge R2 inondable en cas de crue exceptionnelle (>Q100) et une zone verte inondable par remontée de nappe. Le site a démarré son activité à une date antérieure à l'approbation de ce PPRNi.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projections estiment un trafic de 91 rotations de véhicules / jour. Sachant que l'essentiel du trafic empruntera la rocade Est (N346) dont le point de comptage a enregistré en 2019 pas moins de 79 000 passages de véhicules dont 14 800 PL. La contribution RACINE à ce trafic sera de 0,22 % ce qui est négligeable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le broyeur utilisé sera le broyeur mobile d'ores et déjà utilisé sur le site. Il sera utilisé par campagnes. D'après la carte de bruit des infrastructures de transport (DDT69), le site sera concerné par les nuisances de la rocade est en bordure ouest (Lden > 75 dB(A) et Ln = 65-70 bB(A)). L'équipement fixe le plus proche des riverains est déjà présent sur le site et ne sera pas déplacé (traitement de terres). Les riverains exposés les plus proches sont ceux situés au Sud du site, plusieurs facteurs tendent à limiter l'exposition au bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La plateforme de compostage peut générer des odeurs typique de l'activité, mais le projet ne concerne pas cette activité. Les autres activités n'apportent pas d'odeurs supplémentaires susceptibles de générer des nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site dispose d'un éclairage. Ce dernier n'est pas utilisé outre mesure (uniquement début et fin de journée en période hivernale) et le projet n'engendrera pas d'émission lumineuse supplémentaire.</p> <p>Les émissions lumineuses sont optimisées pour les phases de travail (réglage en fonction des lux et programmation horaires)</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site sera source d'envols de poussières de bois diffuses principalement. Le broyeur sera pourvu d'une rampe d'arrosage connectables au bassin pour rabattre les poussières.</p> <p>L'activité terre est faiblement émettrice de poussières car les terres stockées garde naturellement une humidité à cœur.</p> <p>Les véhicules circulant sur le site seront émetteurs de poussières et de gaz d'échappement.</p> <p>Aucune émission canalisée n'est réalisée.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales s'infiltrent sur les zones non imperméabilisées ou rejoignent des bassins pour un recyclage in situ.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pas d'effluent industriel.</p> <p>Rejet d'eaux usées domestiques (bureaux, locaux sociaux)</p> <p>Rejet d'eaux pluviales. Les eaux de ruissellement et lixiviats sont collectés dans des bassins. Les eaux sont réutilisées pour les besoins internes et peuvent être rejetées par bachees à la station de la FEYSSINE (Arrêt de rejet valable jusqu'en 2027).</p> <p>Sur les zones non imperméabilisées, les eaux de ruissellement s'infiltrent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité principale du site est la valorisation, le tri et le transit de déchets végétaux, non dangereux ou inertes. Il ne s'agit donc pas d'une production de déchets.</p> <p>Les déchets produits sur le site sont des déchets bureautique essentiellement. Des huiles hydrauliques, des graisses et des emballages de déchets souillés peuvent être produits en faible quantité. Ces déchets sont récupérés et traités par un prestataire et une filière spécialisée.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà en activité. Le projet élargira le périmètre ICPE, mais ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager de la zone.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifiera pas l'usage des sols. L'agrandissement du périmètre RACINE se fait à l'intérieur du périmètre de l'Ecopôle.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet identifié aux alentours du site.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de réduire les impacts du projet, les mesures suivantes sont mises en oeuvre :

- pas d'extension en dehors du périmètre de l'Ecopôle
- pas de construction ou d'aménagement lourd
- pas de nouvel équipement utilisé
- Activité supports de culture : extension sur zone déjà entièrement artificialisée (ex-BERAM)
- Modalités de stockage permettant une meilleure maîtrise du risque incendie

Se reporter à la notice sur la substantialité pour plus de détails.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à faire évoluer les modalités d'exploitation du site RACINE implanté au sein de l'Ecopôle de la Rize. Il concerne essentiellement une évolution des activités déjà existantes. L'extension du périmètre RACINE se fera au sein même de l'Ecopôle, sans consommation d'espace agricole et dans le respect des règles d'urbanismes et d'aménagements en vigueur (PLU, PPRI). On rappelle qu'aucun travaux d'aménagements particulier ne sont prévus. Par ailleurs, aucune sensibilité environnementale particulière ne contraint le projet. En outre, toutes dispositions seront prises pour ne pas augmenter les effets et dangers résultant du fonctionnement des activités.

Nous estimons donc que le projet peut être exempt de l'évaluation environnementale.

Se reporter à la notice sur la substantialité pour plus de détails.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
A7 - Notice sur la substantialité du projet + Formulaire d'appréciation de la substantialité A8 - Capacités techniques et financière A9 - Courrier de notification au Préfet de la reprise des activités de production de paillage réalisées par BSV A10 - Plan de l'existant

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VAULX-EN-VELIN

le, 24/01/2023

Signature

